cndp
Commission particulière du débat public

Les cahiers d'acteurs du débat public

sur le projet de contournement routier de Nice

Février 2006 N° 34

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NICE COTE D'AZUR (CANCA)

page 2 **L'A8 : un axe routier capital pour le territoire, menacé à terme de congestion**

page 3 **Les attentes de la CANCA pour le nouveau contournement de Nice : un projet qui assure un équilibre entre le développement et la préservation du cadre de vie**

page 4 **Conclusion**

> LES ALPES-MARITIMES RISQUENT L'ASPHYXIE ! >>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>

Il y a urgence !

Le contournement routier de Nice est une urgence pour la Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur et le département. Si des mesures pour améliorer les capacités de ses infrastructures de communication ne sont pas prises rapidement, les Alpes-Maritimes sont menacées d'asphyxie.

Le Conseil général, conscient de la situation, a d'ores et déjà engagé un important programme de travaux, sur les voiries locales. Toutefois, la congestion de l'autoroute A8 et, par voie de conséquence, de l'ensemble du réseau routier devrait être atteinte prochainement, si rien n'est fait pour y remédier. L'actuel contournement routier de Nice, axe stratégique à l'échelle régionale et internationale pour la circulation des personnes et des marchandises, souvent saturé et particulièrement dangereux, est l'élément le plus critique du réseau, sur lequel doivent être portés des efforts prioritaires

Pour éviter le blocage du système de transport de l'agglomération, pour assurer des déplacements fluides et sécurisés sur l'arc méditerranéen, **une nouvelle infrastructure de contournement de Nice est indispensable,** pour compléter le réseau existant.

La CANCA rappelle donc sa demande **d'une réalisation rapide du projet de contournement routier de Nice,** qui permettra :
> de séparer les trafics de transit (et en particulier ceux des poids lourds) et les trafics internes au département, au bénéfice de la circulation et de la sécurité,
> d'apporter une solution au risque de saturation à court terme de l'autoroute actuelle,
> d'assurer dans les meilleures conditions, le développement du territoire tout en préservant la qualité du cadre de vie qui fait sa réputation.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NICE CÔTE D'AZUR (CANCA)

La CANCA : 500 000 habitants sur 24 communes.

5e aire urbaine de France, la Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA) réunit, sous la présidence du sénateur-maire de Nice, Jacques Peyrat, 24 communes regroupant 500 000 habitants. Elle conduit, avec l'agglomération niçoise et les communes avoisinantes, un projet de développement concerté, durable et cohérent, afin de pérenniser la qualité de vie qui fait la renommée de la Côte d'Azur. La CANCA a, en particulier, compétence sur l'aménagement de l'espace, le développement économique, les transports urbains, la protection de l'environnement et du cadre de vie, la politique de la ville. Le projet de territoire qu'elle a élaboré en décembre 2004 définit ses grandes orientations dans ces domaines.

> Contact
CANCA
Parc Phoenix
405, promenade des Anglais
BP 3087 - 06202 Nice Cedex 3
tél. : 04 89 98 10 00
Fax : 04 89 98 10 33
www.agglo-nice.fr
info@agglo-nice.fr

> LES ALPES-MARITIMES RISQUENT L'ASPHYXIE ! >>>>

2. Fluidifier la circulation, en séparant le trafic local et le trafic de transit

Grâce au nouveau contournement, on pourra dissocier des trafics routiers aujourd'hui superposés : le trafic local et le trafic de transit (qui ne fait que traverser le département). La confusion actuelle de ces trafics sur l'autoroute A8 génère des encombrements et met en péril la sécurité des usagers. L'objectif est de réduire la circulation sur l'autoroute actuelle, en délestant une partie de l'important trafic de poids lourds (près de 6 000 par jour) sur le nouvel axe.

La CANCA souhaite que le nouveau contournement soit réalisé avec un tunnel à l'ouest du fleuve Var et de Saint-Isidore au Paillon. Cette infrastructure nouvelle permettra de séparer les trafics.

3. Améliorer la sécurité des usagers de la route

L'autoroute A8 connaît un taux d'accidents 2,5 fois plus important que la moyenne nationale.

C'est à l'est que la situation est la plus critique en matière de sécurité routière. C'est donc là que devront être portés en priorité les efforts. Un tracé de contournement, plus rectiligne que celui de l'A8 actuelle (où se succèdent courbes de faible rayon, rampes et pentes de fort pourcentage, notamment entre le Var et le Paillon), en tunnel, calé à une altitude constante très au-dessous de l'A8, supprimant les fortes pentes et rampes d'accès, serait mieux adapté au trafic de poids lourds.

4. Limiter les nuisances et les impacts sur l'environnement et le cadre de vie

La mise en souterrain de la majeure partie du contournement permet de limiter au maximum les nuisances (bruits, pollution, impact sur le paysage). La communauté d'agglomération veillera tout particulièrement aux mesures qui seront prises pour assurer le traitement des rejets de l'air des tunnels.

Les seuls ouvrages aériens, nécessaires au franchissement du Var et du Paillon, devront assurer une protection parfaite contre le bruit. Une solution de type pont-tunnel (un pont totalement ou partiellement couvert) pourrait remplir cet office. La consommation d'espace sera réduite au strict nécessaire en limitant les nouveaux échanges aux entrées et sorties du tunnel.

5. Requalifier l'autoroute actuelle

À terme, cette nouvelle infrastructure permettra de requalifier l'actuelle autoroute, afin de lui rendre un caractère urbain notamment pour des aménagements favorables aux modes doux et aux transports en commun en site propre (TCSP).

6. Gérer l'espace de façon économe

La mise en souterrain de la voie nouvelle en limitant les échangeurs intermédiaires permet de réduire les emprises nécessaires. Elle s'inscrit ainsi dans le cadre des orientations d'aménagement de la directive territoriale d'aménagement (DTA), qui préconise une gestion économe de l'espace dans une région où le foncier disponible est de plus en plus rare.

Cette solution contribue à un aménagement équilibré de la plaine du Var, en accord avec le projet d'agglomération. Elle permet de renforcer la maîtrise et le contrôle de l'urbanisation dans le moyen pays, où le développement anarchique de la périurbanisation pose de réels problèmes.

7. Accompagner le développement économique, en assurant la desserte des pôles d'activité

La CANCA attache une importance toute particulière au maintien et au développement des zones d'activités. Le fort potentiel humain et économique des communes de la communauté doit s'adapter et se renforcer. Or, à terme, l'aggravation de la situation de l'A8 ne peut avoir qu'un impact négatif sur la santé économique du territoire. Le nouveau contournement de Nice doit assurer une meilleure desserte des pôles d'activités.

Le nouveau contournement répond aussi à la nécessité de garantir un excellent niveau d'accessibilité à l'aéroport de Nice-Côte d'Azur, dont le rôle économique est essentiel puisqu'il assure les liaisons nationales et internationales non seulement du département mais aussi d'une grande partie de la Côte d'Azur et de la principauté de Monaco. C'est en fait toute l'irrigation de l'économie de la communauté de l'agglomération et d'une partie de la Côte d'Azur qui est en jeu.

En attendant le contournement, des mesures doivent être prises immédiatement !

La réalisation du contournement n'est pas prévisible à moins de dix ans. Dans l'immédiat, la CANCA souhaite que des mesures intermédiaires soient prises pour faire face à la situation de congestion de l'A8.

Parallèlement à la réalisation du nouveau contournement de Nice, plusieurs aménagements ponctuels semblent indispensables :

> à l'ouest, la création de l'échangeur de Biot

>le réaménagement du demi-échangeur à l'ouest de Cagnes-sur-Mer, pour faciliter l'accès à l'autoroute et décharger les voies d'accès

> l'aménagement de la RD 6007 (l'ex-RN7) à Cagnes-sur-Mer et Villeneuve-Loubet, pour éviter le blocage de l'accès à l'échangeur à l'ouest de Cagnes-sur-Mer.

L'une des principales mesures à envisager serait une "gestion intelligente" du trafic sur l'A8 actuelle. Elle pourrait inclure :

> une tarification dissuasive du péage aux heures de pointe du matin et du soir (et éventuellement à d'autres périodes de pointe), notamment pour les poids lourds,

> et, en revanche, un tarif réduit pour ceux qui pratiquent le covoiturage.

> LES ALPES-MARITIMES RISQUENT L'ASPHYXIE ! >>>>